



Rachat de ma maison avec mon ami

Par **elodie105**, le **03/10/2013** à **07:13**

Bonjour.

Mon compagnon souhaite prendre part au remboursement de ma maison.

Séparé j'ai fait construire seule. Mon ami souhaite m'aider a rembourser la maison. En cas de séparation ou décès il ne veut pas la plus value mais juste ce qu'il aura financé. La moitié des remboursements plus 10000e qu'il a investi dans la maison.

Est ce possible ? Que dois je faire pour me protéger ? Je ne veut pas etre obligé de vendre ma maison en cas de séparation ou décès. Nous avons deux enfants chacun. Si je décède que se passe t'il pour lui pou mes enfants ? Doit on reprendre le crédit a deux ou un acte notarial suffit ? Pourriez vous m'expliquer les solutions existantes a ma situation ? Merci beaucoup

Par **janus2fr**, le **03/10/2013** à **08:10**

Bonjour,

Si votre compagnon participe au remboursement du prêt sans être lui même propriétaire, il n'aura aucun droit sur la maison.

Seule solution, que vous lui cédiez des parts de la maison, mais cela aura un cout (frais de notaire).